Aujourd'hui se tient la première CCP des agents dits « berkanis » de la DGFIP,toutes filières confondues.

Alors que la loi sur la résorption de la précarité et sur la titularisation a été votée, la DGFIP continue d'appliquer sa politique de licenciements des agents contractuels et d'externalisation des missions. Rappelons qu'aucune discussion sur la loi n'a été encore entamée par la direction générale !

Elle profite de cette instance pour nous présenter de nombreux dossiers de licenciement ! 17 sont à l'ordre du jour.

Tous les engagements de l'ex DGCP et de l'ex DGI ne sont plus respectés !

L'harmonisation par le haut lors de la fusion (principe des droits acquis) a été complètement oubliée dans le cadre de la gestion des dossiers en CCP. Pour preuve : les heures libérées suite à l'inaptitude physique d'un agent ne sont pas redistribuées aux agents contractuels et la mission de gardiennage est de plus en souvent transférée au secteur privé…

La CGT Finances publiques vous demande donc d'afficher officiellement, au plus tard lors du prochain groupe de travail, votre position concernant la redistribution des heures vacantes suite à une inaptitude physique et votre politique concernant la mission de gardiennage au sein du réseau.

A la veille de discussions importantes nécessaires sur la loi sur la résorption de la précarité et sur la titularisation, les dossiers présentés en CCP indiquent-ils que vous licenciez le plus d'agents contractuels et que vous n'essayez pas d'augmenter les volumes horaires des agents à temps incomplet, avant que la loi ne s'impose à vous ?

Ce qui serait pour la CGT Finances publiques inacceptable !

fichiers: Télécharger 120411-ccp_berkanis_du_30-3-2012.pdf (55.29 Ko)
Public: CCP n°1 - Contractuels "Berkanis"

- -A
- ±A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *